

# CANNE ÉCHO

Informations aux producteurs de canne

Janvier 2021 // n°88

SYNDICAT DU  
**Sucre**  
DE LA REUNION

## 2021, ANNÉE DE MOBILISATION POUR UN REBOND DE LA FILIÈRE CANNE-SUCRE

En 2020, une année particulièrement éprouvante pour tous, la filière canne-sucre-rhum-énergie de La Réunion a su s'adapter au contexte sanitaire pour assurer le bon fonctionnement de son activité.

La mobilisation de tous et le respect des gestes barrières mis en place aura permis de limiter au maximum les impacts de cette crise sanitaire.

Les nouvelles positives sont rares et nous tenions à souligner la bonne tenue des outils industriels malgré l'adaptation du plan de maintenance lors de l'intercampagne en raison des contraintes logistiques imposées par la crise. Ce bon fonctionnement s'est traduit par un faible taux d'indisponibilité des sites industriels, qu'il s'agisse des sucreries comme des centrales thermiques.

Malgré tous ces efforts et la mobilisation exceptionnelle de tous, notre île a été frappée par un épisode de sécheresse hors du commun, le plus important depuis 49 ans, ce

qui a impacté directement le tonnage de la campagne sucrière 2020 avec un bilan s'établissant à 1 526 082 tonnes de cannes.

La richesse a quant à elle été impactée positivement par la sécheresse avec une moyenne de 13,75% pour l'ensemble du territoire, soit la meilleure moyenne enregistrée ces 6 dernières années.

Ces mauvaises conditions climatiques s'ajoutant au contexte de crise sanitaire ont affecté l'activité de chacun.

Pour autant, la canne à sucre est une culture résiliente et l'histoire nous montre qu'il est possible de rebondir après une année à fort impact climatique. Rappelons-nous, pas plus loin qu'en 2019, La Réunion avait pu se rapprocher d'une moyenne décennale après une année 2018 catastrophique suite à trois impacts cycloniques.

Nous souhaitons que 2021 soit une année de rebond et de réussite et qu'elle nous permette de renouer, ensemble, avec les tonnages moyens de ces dernières années.

*Toute l'équipe du Syndicat du Sucre vous présente,  
ainsi qu'à ceux qui vous sont chers,  
ses sincères vœux de bonne et heureuse année 2021.*



## UN PLAN DE RELANCE AMBITIEUX

Cette année, la baisse des livraisons n'a pas été sans conséquence sur la trésorerie des planteurs de canne. Ce manque de trésorerie impacte notamment la bonne mise en œuvre de l'itinéraire technique et les besoins en irrigation. C'est pourquoi le CPCs s'est réuni le 8 décembre 2020 et a décidé de mettre en place un plan de relance ambitieux permettant

à chaque planteur de préparer, dans de meilleures conditions, la prochaine campagne sucrière et de relancer sa production. Ce plan s'articule autour de trois thématiques principales : l'aide à l'**itinéraire technique**, l'aide à l'**irrigation**, l'aide à la **réalisation de travaux légers** d'aménagement foncier.

### AIDE A L'ITINERAIRE TECHNIQUE

Les planteurs peuvent bénéficier de 240 € / ha sur présentation de factures d'achat de fertilisants azotés acquittées pour la période du **1er Juillet 2020 au 31 mai 2021**. Les factures doivent être déposées au CTICS, dans les différents Pôles Canne, accompagnées d'un RIB et d'une pièce d'identité. Cette aide permettra aux planteurs de pleinement respecter l'itinéraire technique de la canne. Une liste des fournisseurs de fertilisants est disponible dans chaque pôle canne.

Un complément à cette aide d'un montant de 60 € / ha devrait être mis en place par le Département dès lors que la reconnaissance par l'Etat de catastrophe naturelle ou de calamités agricoles aura été confirmée.



### AIDE A L'IRRIGATION

Afin de pallier au manque d'eau dû à la sécheresse et d'optimiser la repousse de la canne dans le respect de l'itinéraire technique, l'interprofession a mis en place une aide financière en faveur de l'irrigation. Une enveloppe de 500 000 € a été débloquée pour une aide exceptionnelle « irrigation » car les planteurs ont subi des pertes dûes à

la sécheresse. Cette aide, financée par les fonds de l'interprofession, sera directement versée par le CTICS. Les planteurs ne l'ayant pas encore perçu peuvent se rapprocher du Pôle Canne pour fournir un RIB et s'assurer des conditions et de la bonne mise en œuvre de ce soutien.

### AIDE A LA REALISATION DE TRAVAUX LEGERS D'AMENAGEMENT FONCIER

Les travaux d'aménagement foncier permettent d'améliorer durablement la productivité aux champs. Pour soutenir davantage les planteurs et les accompagner dans la réalisation de travaux légers d'aménagement foncier, une enveloppe interprofessionnelle supplémentaire a été mise en place à hauteur de 400 000 €, que ce soit pour de l'épierrage, de l'amélioration d'irrigation ou pour les autres travaux légers. Les planteurs intéressés par cette mesure doivent se rapprocher des Pôles Canne ou du coordinateur des travaux d'améliorations foncières du CTICS. Un dossier sera alors constitué pour déterminer le montant des travaux

selon les spécificités du terrain. Il sera examiné ensuite par la commission compétente.

